



DIAGNOSTIQUEURS

COMMUNIQUE DU 25/05/22

Oui, nous pouvons encore améliorer le DPE

Cette énième « enquête comparative » publiée par 60 Millions de Consommateurs n'est pas une surprise. Depuis de nombreuses années, ce genre d'étude à charge à l'encontre de notre profession de diagnostiqueur apparait régulièrement. Nous savions qu'à l'issue du lancement du nouveau DPE, nous aurions à subir de nouveau les foudres de ce magazine.

Il sait d'ailleurs mieux que quiconque que ce diagnostic est devenu le pivot de la rénovation énergétique, une aide essentielle pour déterminer la valeur vénale de son logement.

Outre les nombreux écueils méthodologiques, nous regrettons que cette étude passe sous silence les difficultés qui ont perdurées durant les longs mois ayant suivi le lancement du nouveau DPE en juillet 2021. La précipitation et l'impréparation des outils fournis aux diagnostiqueurs par l'administration n'ont pas permis à tous d'appréhender ce nouveau dispositif et d'acquiescer les bons gestes applicables à cette nouvelle méthode. Nous tenons aussi à rappeler que la validation par l'Etat des logiciels mis à la disposition des diagnostiqueurs n'est effective que depuis début mai 2022, soit après la réalisation de cette étude comparative.

Néanmoins, les errements de la méthode n'expliquent pas tout.

Comme l'a récemment déclaré la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au micro de France Inter, la qualité de la formation est absolument essentielle et constitue un enjeu considérable pour l'avenir de notre profession. Les organisations professionnelles du diagnostic immobilier agissent au quotidien pour améliorer cette exigence. C'est pourquoi nous ne cessons de plaider pour intégrer une plus grande part de formation continue au sein des certifications indispensables aux opérateurs. Et nous sommes tout à fait disposés à continuer nos discussions avec les pouvoirs publics et les associations de consommateurs en ce sens.

Ce que cette étude met en lumière, c'est une absence d'homogénéisation des pratiques au sein de notre métier. Cette situation est inacceptable, et nous sommes les premiers à le déplorer, car elle entache la confiance portée par nos clients.

Pourtant, les diagnostiqueurs qui prennent très à cœur leur travail sont très nombreux et ce genre d'enquête ne les laisse pas indifférents, bien au contraire. Nous ne saurions accepter que notre profession soit discréditée par les attitudes et le manque de professionnalisme de quelques-uns.

Oui, à l'évidence, nous pouvons toujours améliorer le Diagnostic de Performance Energétique.

Nous le savons et nous avons mille idées encore à concrétiser. Mais soyons réalistes, le DPE ne sera jamais l'outil parfait fantasmé par certains « Experts ». Il est, et doit rester, un dispositif simple de mise en œuvre, économiquement accessible à tous les propriétaires. Avant toute chose, une estimation sûre de la performance énergétique du logement, et désormais une aide précieuse dans la lutte contre le réchauffement climatique.

A propos de la CDI FNAIM

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM (CDI FNAIM), créée en juin 2007, réunit des professionnels spécialisés en diagnostics immobiliers de toutes catégories : des professionnels indépendants, des TPE jusqu'à des entreprises de 400 opérateurs, et des réseaux de franchisés de diagnostic technique. Elle leur assure une assistance professionnelle, une information sur les évolutions de la réglementation, une représentation auprès des pouvoirs publics et des autres fédérations de professionnels, tout en préservant leur indépendance et leur impartialité autour d'une charte d'éthique et d'engagement.